



RECEVU
DE
PIESSE



No
49.093



5

LETTRE

D'UN CURE' DE CAMPAGNE

A UN AUTRE CURE' DE SES AMIS

*Touchant le Bref adressé aux Reverends Peres Jacobins, par nôtre
St Pere le Pape Benoît XIII.*



AVIS DU LIBRAIRE au Lecteur.

CEt Ouvrage étant tombé par hazard entre mes mains, je l'ay fait examiner par plusieurs habiles Theologiens, qui m'ayant tous assuré de son orthodoxie & de son utilité, je l'ay fait imprimer à l'insceu de son Auteur, & tel qu'il est sorti de ses mains, sans y faire aucun changement. Peut-être y trouvera t-on des expressions trop simples & trop naturelles; mais on prie le lecteur de considerer que c'est un Curé qui quoi qu'habile & versé dans les belles lettres, écrit à un de ses Confreres d'un stile ordinaire & familier entre eux. Car s'il avoit prévu qu'on eût dessein de le faire imprimer, il n'auroit pas échapé de ses mains: où il lui auroit donné un arrangement plus agréable; mais qui peut être n'auroit pas été, ni plus utile, ni plus persuasif. Les verités qu'il renferme, se font connoître à la premiere lecture qu'on en fait, sans qu'il soit necessaire d'y ajoûter cette politesse qu'affectent les Auteurs de ce tems, & pour peu qu'on soit instruit de sa Religion: on sera convaincu, que le Bref de nôtre saint Pere le Pape Benoît XIII. adressé aux Jacobins, bien loin de donner quelque atteinte à la Constitution Unigenitus, comme l'ont crû plusieurs de ces Religieux & autres Jansenistes; il le confirme, & jette ces Messieurs dans la honte & la confusion.



L E T T R E

D'UN CURE' DE LA CAMPAGNE
à un autre de ses amis ,

TOUCHANT LE BREF ADRESSE'
aux R.R. PP. Jacobins, par nôtre S. P. te
le Pape BENOIT XIII.

JE ne tarde pas , comme vous voyez, mon cher Confrere , de repondre à vôtre dernière lettre; parceque je me suis trouvé en état de satisfaire d'abord à ce que vous me demandez. Oiii , Monsieur, j'ay vû, j'ay même lû avec attention ce Bref, que le Pape a adressé aux Religieux de l'Ordre de St Dominique. J'ay vû aussi une traduction , qui en a été faite en françois , au moins une de celles qui ont paru imprimées ; car on dit qu'il s'en est fait plusieurs différentes. Puisque vous voulez donc que je vous dise mes pensées touchant ce Bref dont l'on vous a regalé, voicy naturellement quelques petites remarques ou reflexions que j'y ay faites, & que j'avois déjà jettées sur le papier, mais s'il vous plait entre nous & nos amis , car je n'aime pas , comme vous sçavez à fâcher personne.

10. Il me paroist en general que ce Bref n'est pas fort honorable aux R. Peres Jacobins. &

qu'ils ne devroient pas tant le prôner, comme vous dites qu'ils font. Le St Pere y employe beaucoup d'expressions & dit bien des choses qui ne doivent pas leur faire plaisir, vû la conduite qu'ils ont tenuë jusqu'à present pour la plûpart. Qui sont ces calomniateurs dont le Bref fait mention tant de fois? Ceux qui osent parler mal de l'autorité Apostolique & la décrier. *Apostolica auctoritati detrahere*. Ceux qui se sont élevez contre la Constitution *Unigenitus*, & qui en ont fait des interpretations calomnieuses. *Columniosæ interpretationes ad conflandam invidiam Constitutioni*? Ceux qui donnent le nom de Doctrine Augustiniene & angelique aux erreurs même rejetées & condamnées par le jugement tres salutaire & tres sage de Clement XI. *Erroribus rejectis damnatisq. saluberrimo & sapientissimo judicio* . . . Ceux qui ont pretendu, comme l'auteur des Exemples, & tant d'autres, voir en propres termes dans St Augustin & dans St Thomas, les propositions heretiques ou erronées de Quesnel & de Jansenius? Ceux qui se flattent de les voir dans les endroits même où St Thomas les refute clairement par une Doctrine toute opposée. *Ubi Stii Thomæ exploratissimis sententiis damnati errores disertissimè confutantur*. Voila les calomniateurs marquez visiblement dans le Bref: Calomniateurs de Clement XI. de la Constitution, de l'Autorité apostolique de St Augustin & de St Thomas. Or ces Calomniateurs, où étoient-ils? où sont-ils encore? Certainement il ne faut pas les chercher parmi les acceptans: ils n'y furent jamais. Ils sont tous du côté des opposans & des appellans. Et comme personne n'ignore que parmi les

Jacobins, quantité ont appellé au futur Concile & se sont dechainé contre la Constitution; c'est donc parmi eux, où se trouve au moins une bonne partie des calomniateurs dont il s'agit dans le Bref! cela fait-il beaucoup d'honneur à ces RR, Peres?

2°. Les Jacobins ne manquent pas sans doute de pretendre, que le Bref traite aussi de calomniateurs, ceux qui parlent mal des opinions ordinaires qu'ils enseignent sur les matieres de la grace & de la predestination; mais qui les calomnie à cet égard? Ce sont de vrais Jansenistes & Quesnelistes, qui pour soutenir ou pallier leurs erreurs condamnées, se vantent partout, de n'avoir sur ces matieres d'autre Doctrine que celle des Thomistes; & qui veulent ainsi que la Bulle les ait condamnez ou fletris aussi bien qu'eux-mêmes. Voila les calomniateurs dont les Jacobins estoient en droit de se plaindre au Pape. Mais il ne s'en trouve pas encore de cette espee parmi les acceptans. Aucontraire combien parmi ceux-cy ont écrit pour justifier les opinions des Jacobins qui ne sont que Thomistes? Pour faire voir qu'on peut louablement, comme dit le Bref, *laudabiliter*, enseigner la grace efficace par elle-même & la predestination gratuite à la gloire, avant toute prevision de merites, & en même tems n'appeller point au Concile, accepter purement & simplement la Constitution. Nos Cardinaux, nos Evêques, des Auteurs de tous les ordres l'ont publié hautement: Les Jesuites mêmes n'en disconviennent pas, j'en ay connu plusieurs même des plus habiles; mais je n'ay jamais oüi dire à aucun d'eux, que ces opinions

fussent défenduës , qu'elles fussent des heresies , ni même des opinions erronées ; pourvû que dans la dispute on nie touÿours nettement toutes les mauvaises consequences qu'on en voudroit tirer. Si quelque-fois les solutions ne paroissent pas fort claires à tout le monde , un bon Thomiste ne laisse pas d'être encore bon Catholique, en distinguant bien les sentimens de tout ce qui est condamné ou suspect. Voilà certainement ce que pensent , & comme parlent tous les acceptans ; & par consequent les Jacobins n'auroient pas raison de chercher parmi eux des calomnieurs de leurs opinions.

3°. J'ay remarqué dans ce Bref du Pape , qu'il fait très-sagement la distinction qu'on doit faire des dogmes très-certains & incontestables de saint Augustin & de saint Thomas , *Dogmata* , dit le Bref , *inconcussa & certissima sanctorum Augustini & Thome* , & de ces opinions ou sentimens que l'Ecole des Thomistes se flatte , se glorifie d'avoir puisées dans saint Augustin & dans saint Thomas , *Quas sententias* , dit aussi le Bref , *Scola vestra gloriatur se hausisse ab ipsis sanctis Doctoribus Augustino & Thoma*. Le saint Pere parlant de ces dogmes essentiels à la Religion , declare positivement que la Bulle , comme il est bien visible , ne leur a donné aucune atteinte ; & c'est surquoy il défend sous les peines canoniques , de calomnier qui que ce soit au regard des opinions qu'on croit avoir puisées dans saint Augustin & dans saint Thomas ; le Pape dit seulement aux Jacobins , qu'ils peuvent loüablement les enseigner , comme il suppose qu'ils l'ont fait jusqu'à present , avec les circonstances marquées tout desuite ; *quas sen-*

tentias laudabiliter hactenus docuistis ut consonas verbo Dei, decretis summorum Pontificum... Cette distinction me paroît bien juste & très judicieuse. Peut-être que les Thomistes voudroient confondre ces opinions avec les dogmes que le Pape a si bien distinguez, afin d'avoir lieu de calomnier eux-mêmes des opinions qui ne leur plaisent pas, des opinions permises comme les leurs, & qu'on prétend aussi avoir puisées dans saint Augustin & dans saint Thomas. Mais cela ne conviendrait pas, ni à des Docteurs éclairés, ni à des Docteurs Religieux; & par cet endroit aussi, le Bref, s'ils en abusoient de la sorte, ne leur feroit pas honneur.

4°. Une reflexion qui se presente aussi-tôt en lisant ou quand on a lû ce Bref, voilà, peut-on dire, une preuve bien forte que les Jacobins n'entendoient pas saint Augustin ni saint Thomas; car pourquoy ont-ils appelé au futur Concile? c'est, disoient-ils eux-mêmes, parceque la Constitution ruine la Doctrine de ces deux grandes lumieres de l'Eglise. Ils croyoient de voir comme les Jansenistes, dans la Doctrine Angelique, & dans celle du grand saint Augustin, les propositions de Quênel, & tous ses sentimens. C'est pour cela qu'ils ont adopté & fait tant valoir les plus pernicious libelles des gens du parti. Ils n'entendoient donc pas saint Thomas ni saint Augustin. Il est étrange, ce me semble, que des Disciples de saint Thomas aient pû voir, ou même entrevoir les erreurs de Quênel dans des ouvrages si catholiques, & plus clairs que le soleil, *opera sole clariora*. Il a fallu un Bref pour leur desfiller les yeux, pour leur faire voir que les censu-

res de la Constitution ne touchent en aucune maniere à la Doctrine qu'ils croyoient avoir été flétrie. Cela encore est-il honorable pour des Thomistes, qui se flattent d'être les plus clairvoyans ? Mais cela ne regarde que les Jacobins de France : car dans les pays étrangers, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, dans tout le reste de la chrétienté il n'y a pas un Jacobin qui n'ait bien scû son saint Thomas, qui n'ait bien scû faire la distinction des erreurs de Quênel & de la Doctrine du saint Docteur ; pas un qui n'ait bien compris que la Bulle ne donnoit aucune atteinte ni à saint Thomas ni à saint Augustin ; aussi tous les Jacobins de ces pays-là, tant d'habiles Professeurs qu'ils ont dans les plus celebres Universitez, tous enfin ont regardé le jugement de Clement XI. comme la loy de l'Eglise, comme une regle de foy : pas un seulement ne s'est avisé de le contredire ou de s'en plaindre : au contraire plusieurs en ont fait de grands éloges, comme nous l'avons vû. Ainsi ce Bref de Benoît XIII. leur a fait honneur, quoiqu'ils n'ayent pas eu besoin des instructions qui étoient nécessaires à nos Jacobins de France.

5°. Autre remarque. Nôtre St Pere le Pape, ce grand Pape, ce St Pape, dont la pieté infatigable edifie si fort toute l'Eglise, nôtre St Pere, dis-je, insinue de bons avis aux Jacobins, d'une maniere digne de sa sagesse & de sa charité paternelle. Vous sçavez bien, leur dit-il, sans faire semblant d'y toucher, que des Professeurs formez dans l'école du Docteur angelique, doivent toujours se montrer fort attachez au St Siege par les liens de la foy & de l'obéissance, faire consis-

ter en cela le fruit de leurs études, & leur principale gloire, temoigner par tout une grande averſion pour toutes les opinions qui ne ſont pas conformes aux decrets Apoſtoliques, les combattre de toutes leurs forces avec les armes de la lumiere & de la verité. *Magiſtros tanti Doctōris Doctrinā imbutos nihil decet magis quā ut in additiſſima huic Stæ ſedi fide obedientiaque, præcipuum ſtudiorum ſuorum fructum & laudem collocent, & abſonas refragantes Apoſtolicis decretis opiniones non averſentur modo, ſed per arma etiam lucis & veritatis diſſipent & evertant.* Les Profefſeurs Jacobins de France ont-ils été formez dans l'école de ſaint Thomas ? ſe ſont-ils montrez fort attachez au ſaint Siege, au decret Apoſtolique de Clement XI. ont-ils marqué une grande averſion pour les opinions plus qu'erronées de Quēnel ? ſe ſont-ils donnez de grands mouvemens pour les combattre ? non: temoin parmi tant d'autres, le Profefſeur Jacobin de S. Maximin en Provence, dont j'ay vû la belle retractation qu'il fut obligé de faire. En verité cet avis du ſaint Pere ne doit pas faire plaiſir au moins à ceux qui manqueroient encore de docilité & d'humilité. Il revient, le ſaint Pere, à inſinuer encore plus bas le même avis. Il faut bien prendre garde, fait-il entendre, que les opinions que l'on croit avoir tirées de ſaint Thomas ſoient conformes aux decrets des ſouverains Pontifes & des Conciles. *Summorum Pontificum & Conciliorum decretis conſonas eſſe.* Enſin il applique encore fort doucement le même appareil ſur la playe ; voici ſes paroles, *Pergite Doctōris veſtri opera inoffenſo pede percurrere.* Continuez de parcourir la carriéré que vōtre Docteur vous a

ouverte par les ouvrages, mais fidelement & sans broncher, *inoffenso pede*. On ne peut disconvenir aujourd'huy que les Jacobins de France n'ayent fait souvent de faux pas en cette carriere, ainsi l'avis est fort charitable autant qu'il étoit necessaire.

6°. En jettant un coup d'œil encore sur ce Bref pour ce qui regarde ces avis que nôtre St Pere donne aux Jacobins avec tant de charité & de menagement, j'en ay remarqué un encore qu'il est bon de ne pas omettre. Meprisez donc courageusement, nos chers fils, leur dit-il, ces calomnies qu'on vous intente au sujet de vôtre Doctrine. *Magno igitur animo contemnite calumnias, dilecti filii, intentatas sententiis vestris*. Le saint Pere a bien lieu de leur donner cet avis salutaire, & en effet les Jacobins doivent fort mépriser de pareilles calomnies, parcequ'elles ne viennent, comme nous l'avons vû, que de la part des rebelles au saint Siege; de la part des Quênelistes, qui prétendent que leur Doctrine condamnée & celle des Thomistes ne sont qu'une même chose, & la pure Doctrine de saint Thomas? calomnie très injurieuse aux opinions qu'on peut enseigner loüablement. Or les Docteurs Catholiques ont toujors eu beaucoup de mépris pour les calomnies des heretiques, des schismatiques, & de tous ceux qui se revoltent contre l'Église. Les Jacobins doivent donc fort mépriser tout ce que peuvent dire les oposans & apellans au préjudice de la Doctrine des veritables Thomistes. Mais en suivant cet avis du saint Pere, ils ne doivent pas oublier le précédent. Ils doivent employer les armes de la lumiere & de

la verité, en combattant les erreurs de Quênel & de Jansénius; faire voir que la Doctrine de saint Thomas est très différente de celle de ces Novateurs; vanger ainsi le Docteur angelique, se tenir cependant très attachés au saint Siege; se déclarer hautement pour la défense du decret apostolique de Clément XI. parler dans l'occasion de l'apel au futur Concile, au moins comme d'un *acte nul, scandaleux & tendant au schisme*; enfin, comme dit le Pape, ils doivent faire tout ce qui est si fort séant à des Professeurs formez dans l'école de saint Thomas, *quod magistros tanti Doctores Doctrinâ imbutos nihil decet magis*. Quand les Jacobins se comporteront de la sorte, ils feront fort bien de mépriser les calomnies des Jansénistes. Les sçavants Ortodoxes ont toujourns ainsi méprisé les faux raisonnemens & les calomnies mêmes des ennemis de la foy. Mais si au regard de ces calomnies Janséniennes, les Jacobins se contentent de les mépriser par le silence: si en même tems ils ne font pas voir qu'elles sont très-mal fondées, s'ils ne se déclarent pas en faveur de la Constitution: si au contraire ils tâchent encore de la decréditer: si ceux qui en ont appellé au futur Concile ne revoquent pas leur apel; alors les Jacobins mépriseront en vain les calomnies dont il s'agit. Les Jansénistes ne cesseront pas de les calomnier; ils prétendront toujourns, & non sans fondement, que leurs erreurs condamnées ne sont que la Doctrine des Thomistes & de saint Thomas. Lorsque par exemple un Professeur Jacobin, qui fait profession de n'enseigner que la Doctrine de son école & celle du saint Docteur ne dira jamais rien à ses disciples, contre les Jansé-

Propositions de Quênel, qu'il en fera glisser quelques-unes dans ses écrits; qu'il parlera quelquefois contre l'autorité des dernières Bulles dogmatiques, & qu'on sçaura enfin qu'il est du nombre des apellans; les Jansénistes alors ne se croiront-ils pas en droit de dire, voila un de nos complices prétendus; sa Doctrine a été fletrie aussi bien que la nôtre par les censures de la Constitution; il reconnoît comme nous que son école & saint Thomas sont favorables à nos sentimens: & voila une calomnie atroce qui tombe à plomb sur la Doctrine des Thomistes. Il est donc important pour les Jacobins, qu'en suivant cet avis du saint Pere, ils ne negligent pas de mettre en pratique les autres: & on ne peut douter que le saint Pere n'ait eu cette intention en leur donnant un avis de cette nature, *contemnite calumnias dilecti filii, intentatas sententiis vestris*. Tous ces avis au reste, ce Pape charitable ne les a donnez aux Jacobins, que parcequ'il sçavoit bien qu'ils en avoient grand besoin.

7°. Je m'aperçois, mon cher ami, que mes notes commencent d'être un peu longues, je continue pourtant puisque ma plume est en train: vous les lirez à vôtre loisir, & nous en parlerons encore amplement la première fois que nous nous verrons. J'en suis aux éloges que le Pape a recueillis de ses Predecesseurs en faveur de la Doctrine de saint Thomas: ils sont beaux, ils sont magnifiques; & ce qui est encore plus beau, c'est que l'Ange de l'école les a meritez. Mais que signifient-ils en general? pas autre chose, si-non que saint Thomas est une grande source de lumieres, & que ses ouvrages sont admirables: il

n'est personne qui n'en convienne parmi les Catholiques. Ils ne veulent donc pas dire que tout ce qu'a écrit ce grand & saint Docteur, soit ou des oracles, ou des veritez de foy en quelque matiere que ce soit. Le celebre Scot l'a souvent contredit, & pour cela en est-il blamé dans l'Eglise ? en est-il moins estimé ? non. Il s'en faut bien aussi, que saint Bonaventure ait toujours été du sentiment de saint Thomas, & cependant il n'en est pas moins un autre saint Docteur angelique & plus qu'angelique, si l'on veut ; puisqu'il a mérité le nom de Docteur seraphique ; sa Doctrine même ayant cette prérogative, qu'elle se fait goûter autant par son onction que par sa solidité, & que son école s'est conservée si pure, que les Novateurs n'ont jamais osé s'en prévaloir comme de celle des Thomistes. Le saint Pere néanmoins a très-bien fait, de citer en cette occasion de si beaux éloges à la gloire de saint Thomas, il ne pouvoit rien alleguer de plus à propos pour consoler l'humilité affligée des Jacobins de France, ou comme il dit, pour addoucir un peu l'amertume de leurs chagrins, *ad curarum vestrarum lenimentum.*

8°. Ici se présente une suite de ma reflexion ; tous les Ordres Religieux sont fort jaloux de pareils éloges : ils ont grand soin de les enregistrer dans leurs Annales, & j'ay preuve en mains que les Peres de la Société n'en sont pas moins friands que les autres. Vous sçavez que j'ay fait une partie de ma Theologie chez les Jacobins, & l'autre partie chez les Jesuites, & que j'ay été curieux d'avoir des Traitez de la grace, de la façon des deux écoles ; je vous les ay fait voir.

& nous en avons conféré ensemble quelque-fois. Mais je ne sçai si vous avez pris garde à une chose : mon Professeur Jesuite ne manqua pas de charger plusieurs pages de mon cayer des beaux éloges qu'on a donnez à la Doctrine de la Compagnie : là on voit de grands Papes, des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, je ne sçai combien, des Docteurs sans nombre & des plus celebres, des attestations autentiques des plus illustres Universitez de l'Europe : des Jacobins même entre les plus distinguez : des Jacobins grands Inquisiteurs d'Espagne & de Portugal, où de l'une des deux nations, je ne m'en souviens pas bien dans le moment ; mais dequoi je me souviens fort, c'est d'y avoir remarqué parmi les Souverains Pontifes le grand Pape saint Pie qui étoit aussi Jacobin ; on n'oublie pas dans la Légende le sçavant & fameux Maurolicus pour avoir dit que la Doctrine des Jesuites est sortie des épreuves aussi pure que l'or quand il sort du creuset. Enfin, on voit la *mirabilia*, en fait d'éloges qu'on peut donner à un ordre & à la pureté de sa Doctrine ; on y pourroit encore ajouter le Pape même, qui occupe aujourd'huy si dignement la Chaire de saint Pierre ; puisque j'ay oüi dire qu'il donna une belle aprobation, lorsqu'il n'étoit encore qu'Archevêque de Benevent, au Livre d'un Jesuite fait pour défendre la Constitution *Unigenitus*. Après cela je crois, que si un Jesuite avoit à s'escrimer contre un Jacobin sur ce sujet, il ne manqueroit pas de bonnes armes ; en tout cas, si la memoire ne lui en fournissoit pas sur le champ, il n'auroit qu'à faire un tour à la Bibliothèque de son College, là en ouvrant un

certain gros Volume qu'on me montra autrefois, & que les Jacobins appellent, *Imago primi seculi vanitatis Jesuitarum*, il trouveroit incontinent un prodigieux magazin de tous les éloges qu'il pourroit souhaitter. Mais dans le fond, de quoi sert tout cela ? que signifient, comme j'ay dit, tous ces temoignages panegiriques, si l'on peut ainsi parler ? rien de précis pour decider des differents ; ainsi les Jacobins, surtout les Jacobins de ces pays, ne doivent pas trop compter en cette occasion sur ces éloges que les anciens Papes ont donnez à la Doctrine de saint Thomas. Jamais ces bons Peres ne prouveront par ce moyen, qu'ils n'ont pas été rebelles au saint Siege, qu'ils n'ont point appellé au futur Concile, qu'aucun d'eux enfin n'a adheré aux erreurs de Quênel.

9°. Je prends garde cependant à une chose qui m'édifie ; les Jacobins faisant imprimer ce Bref en latin, ont eu soin de marquer au bas, dans quelles Bulles, & dans quels Brefs, se trouvent ces éloges, & par quels Papes ils ont été prononcez ou laissez par écrit. Je me fais un vrai plaisir de voir là que ces Peres veuillent qu'on respecte l'autorité des Souverains Pontifes, & qu'ils comptent encore pour quelque chose leurs Bulles & leurs Brefs : non-seulement ils les comptent pour quelque chose en cette occasion ; mais l'on voit encore qu'ils prétendent qu'on y doit deferer absolument, & qu'on seroit plus que temeraire d'y contredire tant soit peu. Par curiosité que diroient-ils, si des gens d'un certain caractère avoient eu l'audace d'appeller à un Concile futur de ces Bulles, de ces Brefs & de tous ces éloges que les Papes ont donnez à la Doctrine de saint

Thomas ? ce seroit des foux , j'en conviens tant qu'on voudra ; mais la parité , ce me semble , seroit aisée à faire dans les conjonctures où nous sommes ; serieusement les Jacobins y pensent-ils ? leur conduite est-elle uniforme ? depuis long-tems ils font si peu de cas de tout ce qui vient de Rome , des Bulles , des Brefs , de tout ce qui s'est fait contre les erreurs de Baïus , de Jansénius & de Quênel , qu'ils se sont rendus plus que suspects : on sçait comme ils ont parlé des Papes & du saint Siege : vous ne l'ignorez pas, Monsieur , non plus que moy. Je me souviens de ce que vous m'avez dit d'un Prieur Jacobin , qui étoit fort de vôtre connoissance dans une Ville où vous avez fait quelque séjour. Que sont les Papes , disoit-il ? des Evêques comme les autres & rien plus ; les Cardinaux sont des Prêtres vêtus de rouge : plusieurs sont moins que cela encore , & tous sont des courtisans qui n'ont que leur politique en tête ; un autre Jacobin assez connu dans une Ville peu éloignée de celle-là s'est attiré des interdicts & des lettres de cachet pour ses sentimens , & pour de pareils discours. Qui ne sçait pas que leur grand Theologien le P. Alexandre fut tout des premiers parmi eux à lever l'étendart de l'appel au Concile ; & s'est fait suivre par un nombre infini de ses Confreres dans toutes les Provinces du Royaume : car vous n'ignorez pas l'esclandre que plusieurs de leurs Peres ont fait à ce sujet à Paris, en Poitou , en Touraine & ailleurs. Vous avez oüï parler du Pere Alissan, jadis Prieur de leur Couvent de Lyon , de ses fanfaronades , de son apel , & du peu de respect qu'il eut pour Mr l'Archevêque de Lyon.

Vous n'ignorez pas non plus les manœuvres du Pere Horson, soi disant *l'Abbé Verité*, dans un pitoyable ouvrage qu'il fit contre les Religieux de saint François, sur la ferme résistance qu'ils firent à Mr. le Cardinal de Noailles de signer son apel : nom qui lui a coûté bien cher pour l'avoir faussement usurpé ; car il a été *convaincu de mensonge, d'imposture & d'herésie*, par un Pere Capucin qui a pleinement refuté son ouvrage. Vous n'ignorez pas enfin qu'il y en a peu parmi eux qui se sont ouvertement montrés pour soutenir & défendre la Constitution, & que la plupart au contraire, de leurs Professeurs, & de leurs Docteurs surtout, se sont declarez hautement contre cette Constitution, en ont appellé, sont devenus les heros & les favoris des Evêques les plus déchainez contre cette même Constitution.

Après cela les Jacobins nous viennent citer ici des Bulles & des Brefs, nous faire remarquer que tels & tels Papes y ont donné de grands éloges à la Doctrine du Docteur angelique. Ces Bulles, ces Brefs & ces éloges sont très-respectables sans doute ; mais il ne convient plus aux Jacobins, ni de nous les citer, ni de s'en prévaloir : cela proprement n'appartient qu'aux fidèles, qui ont toujours eu pour les Papes tout le respect, & toute la soumission qu'on leur doit. Ne peut-on pas dire à present que les Jacobins ont deux poids ou deux balances pour peser toutes les Bulles, & tout ce qui émane du Siege Apostolique ? ils s'en font les juges en quelque sorte : ils en decident à leur gré dans leur tribunal, s'imaginent-ils qu'une Bulle est peu favorable à leurs opinions parti-

foulent aux pieds pour ainsi dire , quoiqu'elle soit revêtuë de la plus grande autorité ; trouvent-ils en d'autres Bulles quelques paroles à la louange des ouvrages de leur saint Docteur ? ô ! ces Bulles , le saint Esprit même les a dictées : remarquez les bien , nous disent-ils , les Papes ont parlé , il n'y a pas le petit mot à repliquer : quel état même ne font-ils pas d'un simple Bref , comme celui-ci ? ils l'ont reçu avec des transports de joye ; ils veulent que ce soit une décision presque suffisante pour ériger en dogme leur grace efficace & leur prédestination gratuite. Mais les Papes sont-ils plus infailibles dans un Bref particulier adressé à un Ordre Religieux , que dans une Bulle solennelle adressée à toute l'Eglise ? sont-ils plus dirigés par le saint Esprit , quand ils approuvent la Doctrine de saint Thomas , que lorsqu'ils condamnent la Doctrine de Quênel ? vous en rirez peut-être , Monsieur , il n'a pas tenu , dit-on , à leurs Milords de Paris de faire enregistrer ce Bref au Parlement , comme une regle de foy , & une loy de l'Etat. Voila en cette matiere la balance des Peres Jacobins : voila comme ils trouvent à propos de rendre justice à l'autorité des Papes. Enfin ceux qui ont ajouté cette indication qui se voit à la fin du Bref , n'ont pas agi fort prudemment , ils devoient prévoir que les lecteurs ne manqueroient pas de faire là une reflexion comme celle-cy.

10. Réfléchissant encore sur ces mêmes éloges qu'on lit dans le Bref , j'avoüe qu'il y en a un qui me paroît bien fort pour les Jacobins : c'est celui qui dit , que saint Thomas a tellement écrit sans

la moindre erreur dans tous ces grands volumes que nous avons de lui. *Opera sine ullo prorsus errore conscripta* : ouvrages écrits entierement & tout-à-fait sans erreur, *sine ullo prorsus errore*. Voila qui est merveilleux sans doute, & pourtant je crois volontiers, que le saint Docteur a écrit ainsi puisqu'un Pape l'a dit, car moi j'ayme à croire ce que les Papes disent, même lorsqu'ils ne parlent pas *ex cathedra*. Mais là-dessus voici mon petit embarras : saint Thomas a dit, comme tout le monde sçait, entre autres, écrit & enseigné trois choses, remarquez-les, 1°. que les Papes sont infallibles. 2°. que les Papes sont par dessus les Conciles. 3°. que les Constitutions dogmatiques des Papes obligent en conscience, & qu'on n'y peut résister opiniâtement sans être schismatique. Si cela est, comme les moindres Theologiens le sçavent, bon Dieu ! où en sont aujourd'hui nos Peres Jacobins, & sur-tout leurs Professeurs ? car voici comme j'argumente à part moy, comme si j'étois encore sur les bancs ; si l'éloge est véritable à la rigueur, donc saint Thomas a écrit trois veritez dans les trois articles que je viens de citer ; si ce sont-là trois veritez que saint Thomas ait écrites sans aucune erreur, *sine ullo prorsus errore*, donc les Jacobins ont grand tort de le contredire, d'écrire & d'enseigner le contraire : donc ils ont tort d'appeler du Pape au Concile, & de se croire en bonne conscience, lorsqu'ils résistent opiniâtement à une Bulle dogmatique. S'ils abandonnent ainsi saint Thomas, donc ils ont tort de se flatter d'être les vrais disciples d'un si grand Docteur : *Germanos tanti Doc-*

riere de ses ouvrages fidèlement, sans broncher, sans trebucher, *inoffenso pede*. Vous trouverez, ce me semble, Mr. que mes *ergo* sont justes & concluans. Que pourroient y repondre les Jacobins ? diront-ils qu'on ne doit pas prendre à la rigueur tous les éloges qu'on donne aux Auteurs les plus Catholiques ? cela s'entend bien ainsi, mais de-là il s'ensuit qu'il faudra bien rabattre de l'éloge *sine errore, sine ullo prorsus errore*. Diront-ils avec les Janfénistes, que saint Thomas a écrit sur ces matieres en Auteur Ultramontain, qu'il a écrit de la sorte par complaisance : qu'il a voulu faire sa cour aux Papes, & les flatter ; mais c'est calomnier le saint Docteur, c'est l'accuser d'avoir erré, d'avoir trahi lâchement la verité sur des points importants à la Religion. Peut-on parler ainsi du Docteur Angelique, Angelique par sa Doctrine & par sa sainteté ? chose admirable, Monsieur, on est Thomiste, & on prend de saint Thomas ce qu'on veut : on est Thomiste, & on contredit St Thomas : on est Thomiste, & on impute à St St Thomas ce qu'il n'a jamais dit. Voila mon cher, la liberté de nos écoles & des disciples qui jurent *in verba magistri*. Toutes ces idées viennent en foule à la vûe de ce Bref, & je ne doute point que vous ne vous en soyez aperçû, je vous le dis en confidence, plus j'y réfléchis, plus je suis persuadé que les Jacobins en devroient rougir de honte & de confusion, après la maniere dont ils se sont comportez envers Clement XI. & l'autorité du Siege Apostolique, auquel ils ont tant d'obligations. Mais ils sont éblouïs aparemment par le plaisir d'avoir encore un Pape de leur Or-

faire revoir les plus beaux jours de l'Eglise.

11. Je ne dois pas tarder davantage, de vous marquer ici une des premières reflexions que j'ay faites par la lecture de ce Bref. Voila donc, me suis-je dit, en le considerant, voila donc un Pape qui n'est pas encore tel que l'attendoient les Jansenistes : ils attendoient un Pape qui abolît la Constitution *Unigenitus*, ou qui daignât au moins la reformer à leur gré. Ils se flattoient encore plus d'un si heureux succès quand on aprit que le nouveau Pape avoit été de l'Ordre de saint Dominique, qu'il avoit été Jacobin, comme il l'a été en effet deux ou trois années en sa première jeunesse ; sa haute naissance & déjà son grand mérite n'ayant pas permis qu'il fût plus longtems dans cet Ordre : mais avec tout cela les Jansenistes se trouvent encore bien loin de leur compte : on le voit même assez par ce Bref. Le saint Pere y declare nettement que les 101. propositions de Quênel ont été rejettées & condamnées par un très salutaire & très sage jugement : *saluberrimo & sapientissimo judicio rejeitis damnatisq.* Il avertit à ce sujet les Professeurs Jacobins de se tenir fortement attachez au saint Siege, de regarder sa cause comme la leur propre, de défendre toujours ses decrets Apostoliques, de se montrer zelez à combattre toutes les opinions qui les contredisent, de rapporter là le fruit de leurs études, & d'y faire consister leur principale gloire. Mais d'ailleurs il étoit déjà évident que ce Pape n'est pas moins ferme que ses Predecesseurs à faire executer ce très salutaire, & très sage jugement de Clement XI. comme les Predecesseurs : il ne veut point avoir de communion ni de com-

munication avec les apellans ou opofans , comme les Predeceffeurs , il leur refuse toute sorte de graces & de faveurs , & l'indulgence même de son Jubilé : comme les Predeceffeurs , il prétend qu'on obéisse à la Constitution , qu'on s'y soumette , qu'on l'accepte comme il l'a lui même acceptée , ayant déclaré par un Bref exprès , qu'avant que d'être Souverain Pontife , il l'avoit reçüe purement , simplement , avec soumission d'esprit & humblement , ce sont ses propres termes.

Pure , simpliciter , cum submissione animi & humiliter. Déclaration après laquelle se sont tristement évanouïes les foibles esperances qu'on avoit encore de voir enfin réuni au centre de la Religion le seul Archevêque & seul Cardinal qui en soit separé. Vous voyez donc , Monsieur , si cette reflexion encore n'est pas juste , si les Jansénistes en sont là où ils pensoient être : ils sont bien aveuglés ces mal-heureux , de se figurer qu'un Pape puisse casser ou infirmer un Decret Apostolique , aussi solemnel que celui dont il s'agit , une Constitution Dogmatique , reçüe & aplaudie de toute l'Eglise. Tous les Papes même sont obligez de s'y soumettre comme le moindre des fidelles : autrement où seroit le principe de nôtre foy ? je crois que les Jansénistes seront comme les Juifs : ils attendront toujourns un Messie , un Pape comme ils le souhaitent , mais toujourns inutilement : & à leur confusion.

12. Le saint Pere finit son Bref d'une maniere également instructive & touchante en se servant des termes d'une oraison qui se dit à la Messe le jour de la fête de saint Thomas. Dieu , dit-il, parlent aux Jacobins. Dieu nous ayant ordonné

à tous d'aimer la paix & la verité, priez-le humblement, nos chers fils, que tous s'appliquent à une étude serieuse de la Doctrine du Docteur Angelique; que tous ayent l'avantage de comprendre bien ce qu'il a écrit, & que tous encore plus, animez d'un même esprit, & dans l'union d'une charité fraternelle imitent parfaitement ce que le saint Docteur a fait. *Atque in unitate spiritus & caritate fraternitatis, qua ille egit imitatione complere.* Voila une petite exhortation digne d'un pere commun; mais puisqu'elle est adressée aux Peres Jacobins, ils doivent bien au moins y prendre leur part. S'ils étudient sincerement saint Thomas, ils n'y trouveront pas de quoi défendre & appuyer les erreurs de Quênel. S'ils comprennent bien tout ce qu'il a écrit, ils verront qu'il a toujours soutenu le saint Siege, & l'autorité des Decrets Apostoliques; qu'il n'a point enseigné qu'il soit permis d'en appeler au Concile, non plus que de déclamer sans cesse au sujet de la prétendue fallibilité des Papes. S'ils tâchent bien d'imiter les beaux exemples du Saint, & tout ce qu'il a fait, ils auront au moins une charité universelle, & à plus forte raison ils ne manqueront plus de respect & d'obéissance envers les Vicaires de Jesus-Christ en terre. C'est aux Jacobins de réfléchir là-dessus, & d'examiner leur conscience, peut-être y trouveront-ils qu'ils avoient encore besoin de cet avis gracieux du saint Pere. Il n'y a pas de doute, au moins qu'il ne fût nécessaire à plusieurs. Je me suis trouvé en voyage avec un Jacobin, Professeur de Toulouse, qui durant une partie de la journée dit des choses étranges, &

contre Clement XI. & contre sa Bulle, & contre la Cour de Rome, & contre tous ceux qui n'approuvoient pas l'appel au Concile, en sorte que ceux qui étoient presents en furent très scandalisez; j'ay vu moy-même dans les écrits dictés d'un autre Professeur Jacobin, quantité d'erreurs des plus évidentes de Luther & de Calvin. Ainsi vous voyez, Monsieur, que le Pape en a usé en bon pere, d'indiquer seulement à ses chers fils, comme il a fait, les réflexions qu'eux-mêmes doivent faire.

13. Je prétens néanmoins tout considéré que le Bref est honorable aux Jacobins, & même très avantageux; honorable, pourquoy? parcequ'il vient de la main & du cœur d'un grand Pape, qui se fait un honneur à lui-même d'avoir été de l'Ordre de saint Dominique, de s'y être consacré à Dieu par des vœux solennels, d'y avoir succé le lait de la Doctrine Angelique, d'un grand Pape qui sçait encore en faveur du même Ordre, allier une tendresse filiale avec une bonté vraiment paternelle, d'un grand Pape qui s'intresse pour des Religieux dont il a honoré l'habit, comme un pere pour ses enfants, voulant bien se rendre sensible à leurs peines, essuyer leurs larmes pour ainsi dire, chercher les moyens de les consoler; d'un grand Pape enfin, dont les vertus éminentes brillent d'un éclat qui réjaillit sur eux particulièrement. Par cet endroit-là, Monsieur, le Bref fait honneur à nos Jacobins; c'est pour cela au moins qu'ils ont sujet de s'en faire un grand plaisir, de le publier par tout, de le traduire en françois, de le porter de maison en mai-

son à tous leurs amis ; quoiqu'en même tems aux yeux éclairez ce même Bref soit dans un sens, leur propre condamnation , & un titre d'ignominie pour eux.

14. En remarquant de quelle maniere le Bref est honorable aux Jacobins , j'ay ajouté qu'il leur étoit même très-avantageux , & cela est vrai , ce me semble , par un endroit à quoi peut-être ils n'ont d'abord fait nulle attention ; le Bref leur a procuré un grand avantage, un grand bien qu'assurément le saint Pere avoit en vûë étant instruit comme il étoit. Quel est donc cet avantage, ce grand bien ? le voici ; ce Bref du Pape a sans doute fort disposé les Jacobins à accepter enfin la Constitution , à ne plus la chicaner , à la regarder au contraire comme un jugement très sage & très salutaire , comme un jugement irreformable auquel on ne peut plus toucher , à s'y soumettre purement avec toute la soumission d'esprit la plus sincere : avantage incomparable pour les Jacobins de France ; par-là ils auront la gloire de contribuer beaucoup à la paix de l'Eglise Gallicane : par-là ils fermeront la bouche à tous les Novateurs qui les calomnient , qui abusent de la Doctrine de saint Thomas pour se déguiser & s'en faire un masque : par-là ils consoleront infiniment le saint Pere , & leur General aussi , qui a souvent gemi du mauvais parti que ses enfants avoient pris dans ce Royaume : par-là enfin ils se trouveront réunis dans le même esprit , & la même foy avec tous leurs Freres étrangers , avec le saint Siege , avec toute l'Eglise. Le seul exemple d'un Pape qui les chérit, qui leur fait tant d'hon-

neur, ne doit-il pas suffire pour les engager à faire cette demarche ? pourroient-ils s'en dispenser deormais ? ils seroient des ingrats, indignes de ses bontez s'ils ne vouloient point encore marcher sur ses traces, & lui donner la grande consolation qu'il attend d'eux. Quels obstacles, quels vains scrupules, quelle esperance chimerique pourroit encore les arrêter ? ne voyent-ils pas qu'en mille manieres ce Pape a joint sa voix apostolique à celle de ses Predecesseurs ? ignorent-ils, pour le dire en passant, qu'il a encore fait répondre à une personne de distinction qu'on pouvoit de sa part dire partout aux petits & aux grands que tous ceux qui s'oposent à la Constitution, errent dans la foy : & qu'ils prennent le chemin des schismatiques. Maintenant il declare par son Bref qu'on peut toujors enseigner loüablement les opinions des vrais Thomistes. He ! ne le sçavoit-on pas ? vain pretexte, on voyoit bien qu'on les enseignoit ainsi partout, & Clement XI. avoit averti déjà qu'il étoit fort libre de les enseigner de la sorte. De tout cela, Monsieur, ne devons-nous pas inferer, que nous avons tout lieu de croire que ce Bref a mis enfin nos Jacobins dans l'heureuse disposition, ou si vous voulez même dans l'heureuse necessité d'accepter la Constitution comme les meilleurs acceptans. Et voila pourquoy il me paroît que ce Bref leur a été très avantageux. Voilà pourquoy, s'ils y ont bien pensé, ils ont eu grand sujet de chanter des *Te Deum*; Et d'allumer des feux de joye. Aussi déjà, Dieu en soit beni, les Jacobins de Paris assemblez en Chapitre ont accepté unanimement la Constitu-

tion , excepté, dit-on, quatre ou cinq opiniâtres, qui ont eu besoin , je crois , d'étudier encore un peu leur saint Thomas. Ne m'en demandez pas davantage , mon cher Monsieur , vous m'avez prié de vous faire un détail des Reflexions qu'il y auroit à faire sur ce Bref. Pour vous contenter j'ay sacrifié tout le matin & toute cette après dinée à vous brocher cette Lettre *currente calamo* ; & pour la bonne mesure j'y joindray encore un petit article touchant la traduction françoise , dont je vous ay fait mention au commencement.

Je vous arrêteray peu sur ces bagatelles , car cela n'en vaut pas la peine. Je vous diray pourtant , Monsieur , que parmi le grand nombre de pauvretés qui sont dans la traduction de leur Bref, j'ay remarqué que le bon pere qui en est l'auteur n'est pas aparamment du nôbre des cordons bleus de son Ordre, car il paroît ne gueres entendre le latin ni le françois : & s'il les entend , on peut dire qu'il n'y a pas de bonne foy dans son fait. Car pourquoi rend t-il ces mots, *ad universos FF. Ordinis Prædicatorum professores*, de cette sorte, à tous les FF. de l'Ordre des FF. Prêcheurs Professeurs. Ce n'est pas aux Professeurs ou Lecteurs qui enseignent , à qui ce Bref est spécialement adressé ? c'est à tous les Religieux de l'Ordre en general. Le mot *professores* , ne signifie pas là *præceptores* , *magistri* , *regentes* ; mais il signifie tous ceux qui ont fait profession dans cet Ordre.

Ce bon pere a rendu encore ces autres mots, *adversus calumnias doctrinæ sanctorum Augustini & Thomæ intentatas* , de cette sorte : contre les calomnies avancées au préjudice de la Doctrine thomisti-

que. Pourquoi ne pas dire contre la Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas ; car il y a bien de la difference entre l'une & l'autre traduction ; ces termes, *Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas* , marquent déterminément ce que ces saints Docteurs ont enseigné , au lieu que ces termes, *Doctrine thomistique* , ne signifient que ce qu'enseignent les Theologiens qui se disent Thomistes , dont les uns sont ou peuvent être Catholiques , mais dont les autres sont Jansénistes, Quênelistes & hérétiques. Car qui ne sçait que parmi ceux qui se disent Thomistes , il y en a qui ne suivent pas les opinions de saint Thomas , & qui ne sont pas orthodoxes.

Il y a dans cette traduction beaucoup d'autres incongruités aussi absurdes dans les expressions , & la maniere dont les phrases sont cousuës , que je ne relève pas , & quoique nous ne soyons , Monsieur , que des Curez de Village , je serois bien fâché que quelqu'un de nous ôsat produire un ouvrage de cette nature , si peu poli, pour ne pas dire autre chose ; mais passons tout cela , pardonnons à ce bon Pere les fautes qu'il a faites dans le sien , soit contre le langage , soit contre l'exactitude qu'on doit avoir dans une traduction ; peut-être n'a t-il pû , ni sçû mieux faire. Je viens à des fautes plus importantes , je veux dire aux infidélités qu'il a commises ou par ignorance , ou par quelque esprit de partialité : la principale infidélité qui regne partout , c'est qu'il écarte autant qu'il peut les idées naturelles qui se presentent pour en substituer d'autres plus agréables aux Jansénistes & aux Thomistes livrez à leurs er-

reurs. Il tâche de faire allusion & de porter ailleurs l'esprit du lecteur, comme s'il ne s'agissoit nullement des ennemis de la Bulle *Unigenitus*. Par exemple le Pape dit, que des gens osent couvrir du nom de la Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, les erreurs condamnées par le très salutaire & très sage jugement de Clement X I. osent appeller, nommer ces erreurs la pure Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, comme en effet on s'explique ainsi tous les jours. Il est certain que voila la pensée qu'expriment les termes du Bref; mais le Traducteur se garde bien de parler si clairement, il ne veut pas choquer ses amis: il fait éclipser ce très salutaire & très sage jugement de Clement X I. il n'en fait nulle mention: il dit seulement que des gens mal-intentionnez publient mal-à-propos que le Pape en condamnant par sa Bulle *Unigenitus* les erreurs dont il fait mention, a voulu donner atteinte à la Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, & en obscurcir même le nom. Quelle bonne foi du Traducteur! pour l'excuser, peut-être n'a-t-il pas entendu ce que veulent dire ces mots latins. *Erroribus saluberrimo & sapientissimo judicio rejectis damnatisque; Augustiniana & angelica Doctrina nomen obtendi.* Dit-on là qu'on ait voulu obscurcir le nom ou la Doctrine de saint Augustin & de St Thomas? au contraire l'on y dit plutôt qu'on a voulu honorer le nom de Quênel en lui attribuant la Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas. D'ailleurs qui s'est jamais avisé de dire que le Pape a voulu donner atteinte à la Doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, & en obs-

curcir même le nom ? qui font les mal-intentionnez qui ayent publié cela ? jamais personne, ni chez les acceptans, ni même chez les apellans n'a accusé Clement XI. d'avoir eu cette mauvaise volonté. C'est là une réverie, ou une ignorance du Traducteur,

Autres exemples d'infidélité; le Bref dit, qu'on a inventé des interpretations calomnieuses pour décrier, pour rendre odieuse la Constitution; la traduction ne dit point cela, elle tourne la chose tout autrement; le Bref ramene plusieurs fois les termes de calomniateurs, de calomnier, de calomnies, toujours en désignant les rebelles à la Constitution; la Traduction évite ces épithetes pour ménager ces gens-là, & employe d'autres expressions pour donner le change. Le Bref dit, qu'on prétend soutenir par la Doctrine de saint Thomas les propositions condamnés de Quénel, & les soutenir par des endroits même où le saint Docteur les refute clairement; la traduction ne dit point cela non plus, & s'en éloigne beaucoup. Le Bref distingue fort les opinions qu'on se flatte d'avoir empruntée de saint Augustin & de saint Thomas: & les dogmes certains qui sont énoncez dans leurs ouvrages; la traduction ne fait point cette distinction: elle confond & comprend les opinions & les dogmes sous le terme des sentimens de ces saints Docteurs, afin qu'il semble que la défense & les censures du saint Pere tombent également sur tout cela. Il me faudroit, Monsieur, encore plus d'une page pour vous faire mention de toutes les infidélitez de cette traduction; elle en est toute remplie d'un bout à l'autre:

ce n'est qu'un tissu de déguisements & d'impostures, comme il est aisé de le justifier ; l'Auteur s'est par tout étudié à faire penser que le Pape n'avoit point en vûë les Jansénistes, mais uniquement d'autres calomniateurs, que ceux de Clement XI. & de sa Bulle ; cela est rusé, mais peu fidèle. Voilà, mon cher Monsieur, la bonne mesure que je vous avois promise, surquoi je n'ay plus qu'à vous prier encore de ne communiquer ce papier à personne, si ce n'est au moins à des amis à qui vous puissiez vous fier comme à vous-même. Je vous donne le bon soir, & suis toujours comme vous sçavez, Monsieur mon très-cher Confrere, tout à vous sans reserve. G. C. D. C.

ce 25. Janvier, 1725.



